



Les acteurs du capital-
investissement **s'engagent dans**
la lutte contre le changement
climatique

INITIATIVE CLIMAT 2020

Initiative lancée en **novembre 2015**

22 sociétés de gestion **signataires en 2018**,
représentant plus de **40 %** des montants gérés en France

La genèse

La création de l'IC20 est issue d'une **réflexion autour de la nécessité de créer une démarche qui réponde aux spécificités du secteur du capital-investissement en France et dans le monde.**

En effet, conscients de leur responsabilité d'actionnaires, **les acteurs français du capital-investissement ont décidé en novembre 2015**, de se mobiliser afin de contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de **limiter le réchauffement climatique à deux degrés** et de poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5 degrés.

En tant qu'acteurs majeurs de la croissance en France, **ils souhaitent, à travers cette initiative, être moteur dans la construction d'entreprises respectueuses des hommes et de leur environnement.**



Centrée dans un premier temps sur l'enjeu carbone, l'IC20 a vocation à couvrir les enjeux climatiques au delà du sujet carbone.

*C'est pour cette raison que l'Initiative Carbone 2020 a été renommée **Initiative Climat 2020** fin 2017.*

Les principes

▪ Pourquoi ?

Évaluer et limiter l'exposition des entreprises aux risques du changement climatique.

Apporter une contribution effective à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la transition énergétique et bas carbone.

▪ Comment ?

Partager les méthodologies et les engagements avec tous les acteurs du secteur du capital-investissement désirant s'impliquer dans la lutte contre le changement climatique.

▪ Avec quelle ambition ?

Proposer à l'ensemble de la profession des moyens pour participer à la lutte contre le changement climatique en France et dans le monde et en anticiper les conséquences.

Les engagements

I

Reconnaitre que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises

II

Se mobiliser pour contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés

III

Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leur portefeuille et assurer la durabilité de la performance

Engagement I

Reconnaitre que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises

Comment ?

- S'engager publiquement via la signature de l'IC20
- Diffuser l'initiative auprès des acteurs du capital-investissement

Etape 1 : S'engager

Les signataires

A fin 2018, **22 sociétés** sont signataires de l'Initiative Climat 2020. Les signataires couvrent **plus de 40% des montants gérés en France**.

Liste des signataires à fin 2018



Cabinet de conseil fondateur

Présent depuis la création de l'initiative, PwC France apporte un soutien méthodologique à l'initiative.



Coordination, encadrement en France

L'IC20 est un groupe de travail de la Commission ESG de France Invest.



Partenariat avec les PRI



Durant le Climate Finance Day du 28 novembre 2018, les PRI ont apporté leur soutien à l'Initiative Climat 2020.

Ce soutien est marqué dans un premier temps par la publication d'une page dédiée à l'Initiative Climat 2020 sur la Plateforme des PRI, permettant de donner une visibilité internationale à l'initiative.

Lien vers la page dédiée :

<https://collaborate.unpri.org/group/initiative-climat-2020-3225>



Main Contact

Noëlla de Bermingham
Eurazeo
ndebermingham@eurazeo.com

Summary

Private equity players commit to the fight against climate change: The commitment of private equity managers, supplying equity or debt financing solutions in support of growth to startups, SMEs, midcaps and large caps as well as infrastructure projects.

PRESS RELEASE: PRI ENDORSES FRENCH PRIVATE EQUITY INITIATIVE IC20 AT CLIMATE FINANCE DAY

Wednesday 28 November 2018, Paris

Etape 2 : Diffuser

Le Manifeste



INITIATIVE CLIMAT 2020



L'engagement des acteurs français du Capital Investissement, qu'ils investissent en capital comme en dette privée, qu'ils accompagnent les startups, les PME, les ETI comme les projets d'infrastructure.

LES ACTEURS DE LA CROISSANCE S'ENGAGENT DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La prise en compte du développement durable s'est imposée, depuis plusieurs années, comme une composante incontournable des politiques d'investissement des acteurs du Capital Investissement français. Les démarches ESG (Environnement-Social-Gouvernance) mises en œuvre, de façon concrète, dans l'exercice de leur métier d'actionnaire sont aujourd'hui largement répandues.

La signature d'engagements volontaires en France, comme la charte d'engagements des investisseurs pour la croissance, ou sur le plan international celle des PRI (Principes de l'Investissement Responsable), réunit chaque année un nombre croissant de sociétés de gestion (plus de 80 à date en France).

Conscients de leur responsabilité d'actionnaire, les signataires de l'iC20 souhaitent se mobiliser afin de contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés.

Ils reconnaissent ainsi que le changement climatique aura des effets significatifs sur l'économie mondiale, les sociétés humaines et les écosystèmes. Ils considèrent que ces conséquences généreront des risques et des opportunités pour les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Les signataires de l'iC20 s'engagent ainsi dans une démarche de long terme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leurs portefeuilles et à assurer la durabilité de leur performance au regard de la matérialité de cet enjeu. Cette démarche est en phase avec les préconisations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure) et les exigences de l'article 173 de la Loi française sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte en matière de prise en compte des risques climatiques et de transparence.

Etape 2 : Diffuser

Le Manifeste

DES ENGAGEMENTS PUBLICS, CONCRETS ET MESURABLES

Les signataires de l'iC20 s'engagent ainsi à :

- 1. Reconnaître que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises**
 - S'engager publiquement via la signature de l'iC20
 - Diffuser l'initiative auprès des acteurs du Capital Investissement
- 2. Se mobiliser pour contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés**
 - Prendre en compte les enjeux climatiques sur l'ensemble de la période d'investissement
- 3. Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leur portefeuille et assurer la durabilité de la performance**
 - Réaliser une mesure progressive de l'empreinte carbone du portefeuille pour les sociétés pour lesquelles cet enjeu est matériel
 - Définir, avec le management de ces sociétés, un plan d'action de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique

Plus précisément, la démarche méthodologique de l'« **Initiative Climat 2020** » s'articule en 3 temps :

- En phase d'investissement : évaluation de l'enjeu carbone dans le développement futur de l'entreprise.
- Pendant la phase de détention : Sensibilisation des équipes de management aux enjeux climatiques, analyse de la matérialité des impacts carbone de l'entreprise. En fonction des enjeux, calcul approfondi et définition, avec le management de ces sociétés, d'un plan d'action de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique.
- Lors de la cession : valorisation des progrès significatifs réalisés.

Les signataires souhaitent partager cette méthodologie et ces engagements avec tous les acteurs de leur secteur désirant s'impliquer dans la lutte contre le changement climatique.

L'iC20 - « Initiative Climat 2020 » s'inscrit pleinement dans les engagements pris par la place financière de Paris, co-signés par France Invest. Les signataires souhaitent y apporter cette contribution pragmatique et opérationnelle, afin de permettre à la classe d'actif du Capital Investissement, acteur majeur de la croissance en France, d'être moteur dans la construction d'un monde respectueux des enjeux climatiques.

Etape 3 : Participer

Les rendez-vous

2 réunions plénières par an avec tous les signataires

Objectif de ces réunions : actualités sur la thématique du climat, échange sur les orientations stratégiques de l'initiative et sur les avancements des signataires.

Ateliers

Objectifs de ces groupes de travail : partage d'expériences et d'approches

Atelier 1 – Formation, sensibilisation et communication

Animé par PAI Partner

Atelier 2 – Méthodologie de mesure de l'empreinte simplifiée

Animé par Activa Capital

Atelier 3 – Méthodologie de mesure de l'empreinte avancée et plans d'action simplifiés et avancés

Animé par Eurazeo

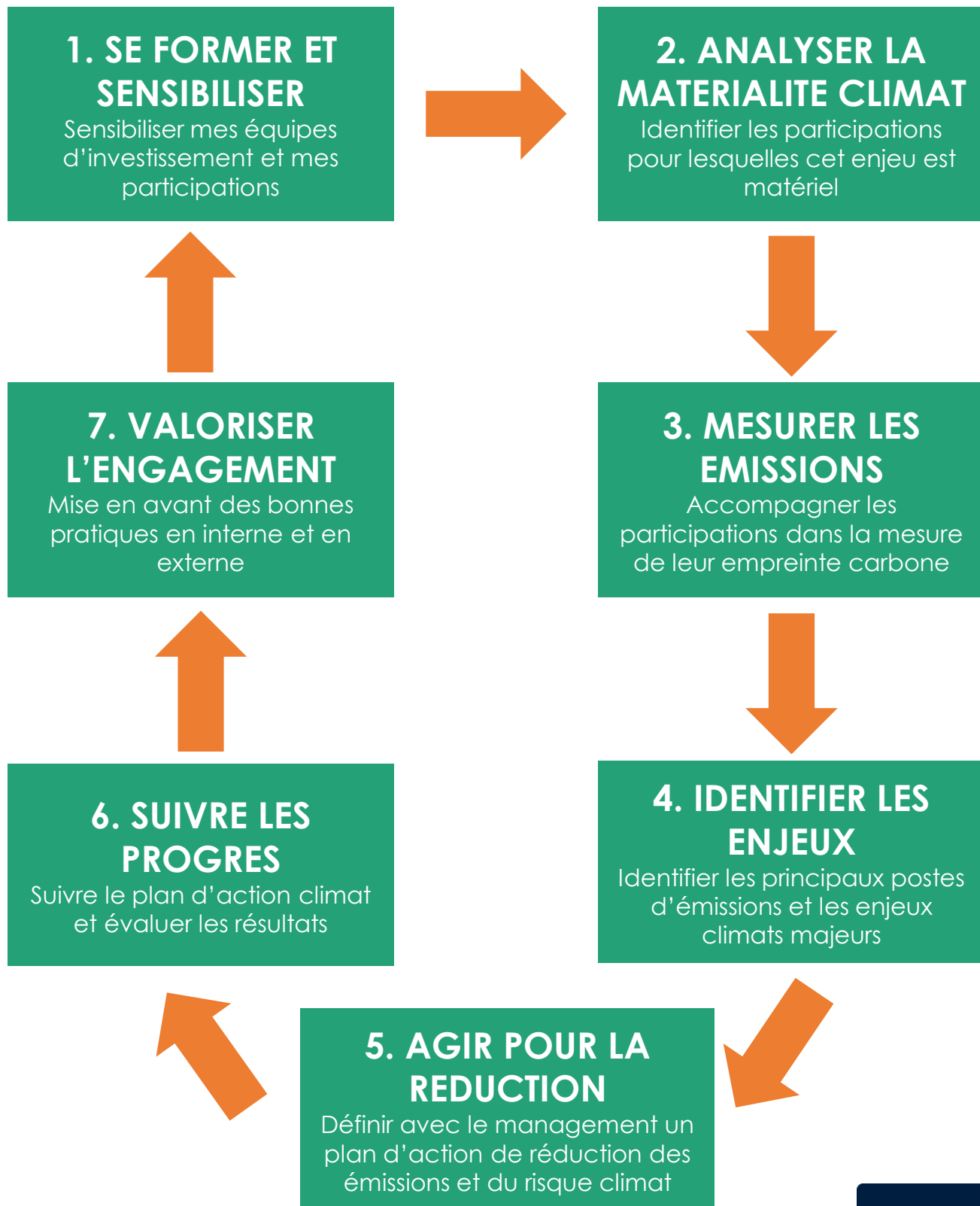
Atelier 4 – Comment identifier et mesurer les contributions positives des entreprises sur le climat ?

Animé par Demeter Partners

Chacun des ateliers est accompagné par PwC France.



Quelles étapes pour une démarche climat ?



Engagement II

Se mobiliser pour contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés

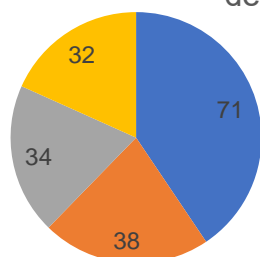
Comment ?

→ Prendre en compte les enjeux climatiques sur l'ensemble de la période d'investissement

Etape 1 : Sensibiliser, Convaincre

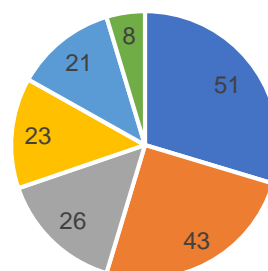
Identifier les attentes et les besoins

Membres France Invest non-signataires de l'IC20



- Méthodologie
- Bonnes pratiques
- Formation
- Partage d'information
- Communication externe
- Positionnement commun

Attentes signataires iC20



Source : 2 sondages iC20 réalisés en septembre 2018 – PwC (170 votes s/ 13 questions & 172 votes s/ 21 questions)

Comprendre les enjeux et mobiliser

1. **Se former**
2. **Sensibiliser en interne**
3. **Sensibiliser les entreprises de portefeuille**



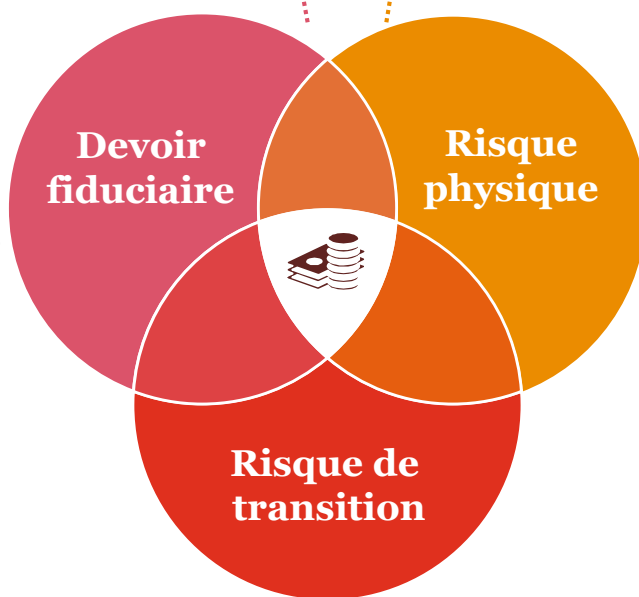
Contenu pour les signataires

- Mise à disposition de supports pour sensibiliser et former les équipes d'investissement ainsi que les entreprises de portefeuille : MOOC, vidéos, infographies, template de formation réutilisable
- Liste et liens vers les principaux documents à connaître
- Accès à une bibliothèque de documents (Invest Europe)

Etape 2 : Analyser la matérialité de l'enjeu « Climat »

L'analyse de la matérialité Climat pour le capital-investissement en trois dimensions :

Devoir fiduciaire des investisseurs qui doivent pouvoir montrer qu'ils agissent dans l'intérêt de leurs bénéficiaires et en cohérence avec leurs convictions (pression des parties prenantes accrue sur le sujet, engagement de la responsabilité des investisseurs en cas de manquement, conviction des dirigeants etc.)



Risques liés à l'exposition aux conséquences physiques induites par l'augmentation d'aléas climatiques (tempête, inondation, sécheresse sévère etc.) ou la modification chronique du climat (élévation du niveau de la mer, des températures etc.)

Le développement d'une **économie bas carbone** engendre un **risque de transition** lié à quatre grands types de facteurs:

- **Réglementation:** Directive Européenne sur les émissions de GES, lois françaises et anglaises de transition énergétique etc.
- **Technologie:** Stockage d'énergie, énergie renouvelable, capture et stockage du carbone, carburants alternatifs etc.
- **Marché:** Fluctuation du prix des carburants, changement d'attitude des consommateurs etc.
- **Réputation:** Campagne de militants pour la sauvegarde de l'environnement, articles de presse etc.

Les 7 questions à poser au Management lorsque l'on cherche à évaluer l'enjeu Climat d'un investissement



L'entreprise est-elle concernée par une réglementation « carbone »? Ex : Directive 2003/87/CE sur les quotas d'émission de GES, RT 2012, BEGES, DPEF etc.



Certains des ses donneurs d'ordres (administration, grands groupes) ont-ils déjà exprimé des attentes en termes de stratégie « carbone »?



Une partie de la chaine de valeur est-elle située dans une zone géographique à risque climatique élevé?



L'entreprise, ou son secteur industriel, ont-ils récemment fait l'objet d'une controverse en lien avec les sujets « carbone »?



Les conditions de marché de l'entreprise sont-elles sensibles aux enjeux du climat et de l'énergie (dépendance, concurrence, enjeux technologiques etc.)



L'entreprise a-t-elle réalisé une empreinte carbone volontaire (scopes 1, 2, 3) requise par une partie prenante importante / stratégique ?



L'entreprise prévoit-elle une IPO ou sa croissance l'amène-t-elle à dépasser les seuils des 500 personnes et 100 millions de CA en consolidé ?

Contenu pour les signataires

Outils et méthodologies disponibles pour répondre à chacune des 7 questions et analyser de manière détaillée la matérialité

Engagement III

Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leur portefeuille et assurer la durabilité de la performance

Comment ?

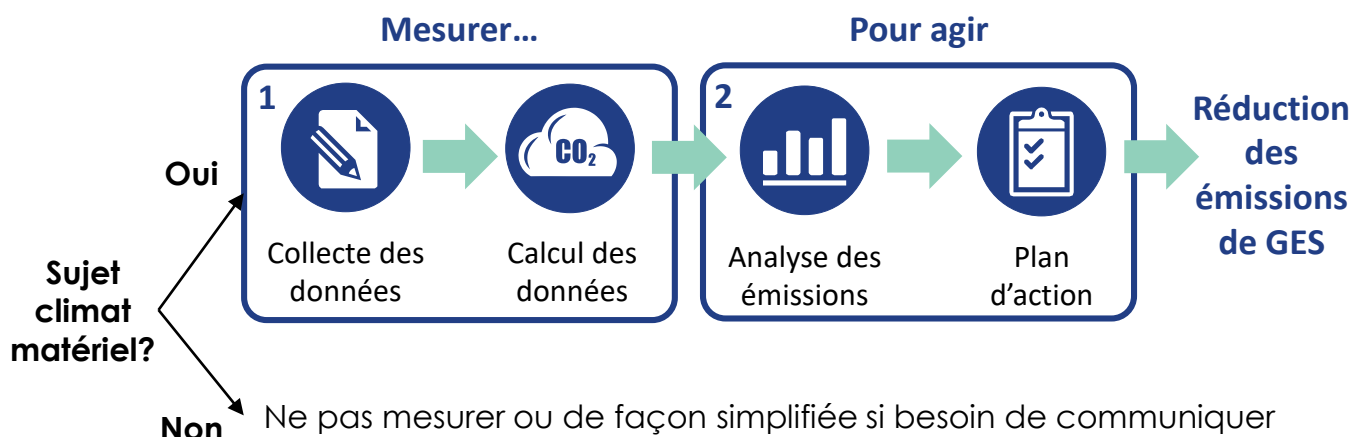
→ Réaliser une mesure progressive de l'empreinte carbone du portefeuille pour les entreprises pour lesquelles cet enjeu est matériel

→ Définir, avec le management de ces entreprises, un plan d'action de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique pour ces entreprises

Etape 1 : Mesurer l'empreinte carbone

Pourquoi mesurer mon empreinte carbone ?

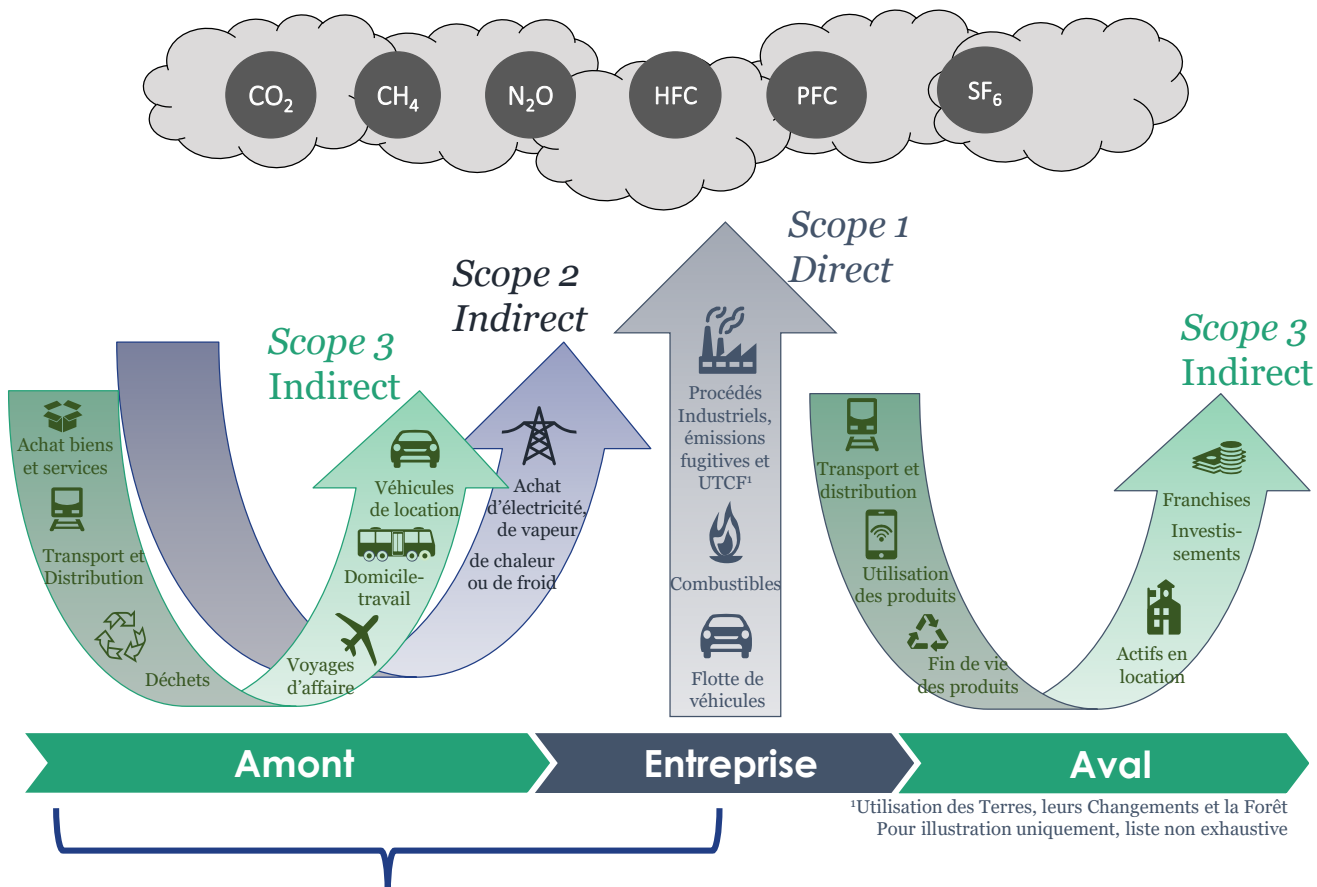
La mesure de l'empreinte carbone est recommandée **pour les entreprises pour lesquelles l'enjeu du climat aura été identifié comme matériel** dans le cadre d'une analyse préalable. Elle peut être réalisée selon **différentes méthodologies** et permettra d'identifier les actions de réduction à déployer.



Quelle méthodologie utiliser ?

Approche	Mesurer	Agir
<p>Simplifiée (adaptée à tout type de société de gestion)</p> <p>→ Applicable uniquement si sujets climat pas ou peu matériels</p>	<p>Scope 1 & 2 Méthodologie simplifiée à partir de quelques données d'entrée – outil disponible</p> <p>Scope 1 & 2 & 3 extrapolé Extrapolation du scope 3</p>	<p>Actions ciblées sur les consommations d'énergie (électricité, combustibles, chaleur, carburants)</p> <p>Exemple : audit énergétique du bâtiment</p>
<p>Avancée (facilitée si reporting RSE existant)</p> <p>→ Recommandée si sujets climat matériels</p>	<p>Scope 1 & 2 & 3 Méthodologie GHG Protocol, Bilan Carbone®, BEGES, ACV...</p>	<p>Plans d'action de réduction des consommations et des émissions à partir des principaux postes identifiés</p> <p>Trajectoire bas carbone</p>

Rappel : Scope 1, 2 et 3



Méthodologie simplifiée

Scope 1 + 2

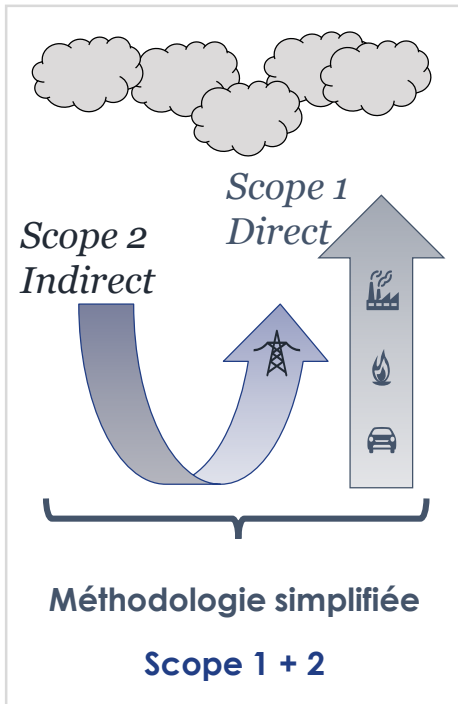
Méthodologie simplifiée

Scope 1 + 2 + 3 extrapolé

Méthodologie avancée

Scope 1 + 2 + 3

Méthodologie simplifiée (scope 1 & 2)



Principe

Données d'activités (périmètre très limité)



Facteurs d'émissions

Une dizaine de données nécessaires¹ et facilement accessibles

Emissions moyennes

- Consommation d'électricité
- Consommation de combustibles: gaz naturel, fioul lourd et domestique, etc.
- Consommations issues du réseau: chaleur, froid etc.
- Consommations de carburants

Issues de bases de données open sources



Exemple: Outil développé par les membres de l'iC20 avec le soutien de PwC

Initiative Climat 2020 - Empreinte simplifiée des Gaz à effet de serre (GES)
Version: 5 07/11/2018

Nom de la société: Effectif moyen(ETP): au (Préciser la date)

Année de référence*: Chiffre d'affaire (M€): au (Préciser la date)

* Attention, toutes les valeurs à renseigner dans cet outil sont des données annuelles pour l'année fiscale ou civile de référence.

Méthodologie

Cet outil a pour objectif de vous aider à estimer, de façon simplifiée et dans le cadre de l'iC20 uniquement, les émissions de Gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2 de votre société. Pour ce faire, merci de répondre aux questions et de suivre les indications de l'onglet **Questions**. Un fois cet onglet renseigné, les résultats seront disponibles dans l'onglet **Synthèse**.

Légende

Champs à remplir

Valeurs calculées

Disclaimer:

Cet outil n'a pas vocation à être utilisé en dehors du cadre des méthodologies définies par l'iC20 et son usage ne doit s'inscrire qu'en complément des "7 questions d'évaluation de la matérialité climat" formalisées par les membres de l'initiative. Les résultats obtenus doivent être considérés comme une estimation, en première approche, de vos émissions de scope 1 et 2 et pourraient être amenés à évoluer à la suite de travaux plus détaillés. Ils n'ont pas vocation à être utilisés dans un cadre réglementaire tel que celui du BEGES français (décret n° 2015-1738 du 24 décembre 2015), ou afin de répondre aux exigences de certains standards tels que le Bilan Carbone®, le GhG Protocol ou la norme ISO 14069.

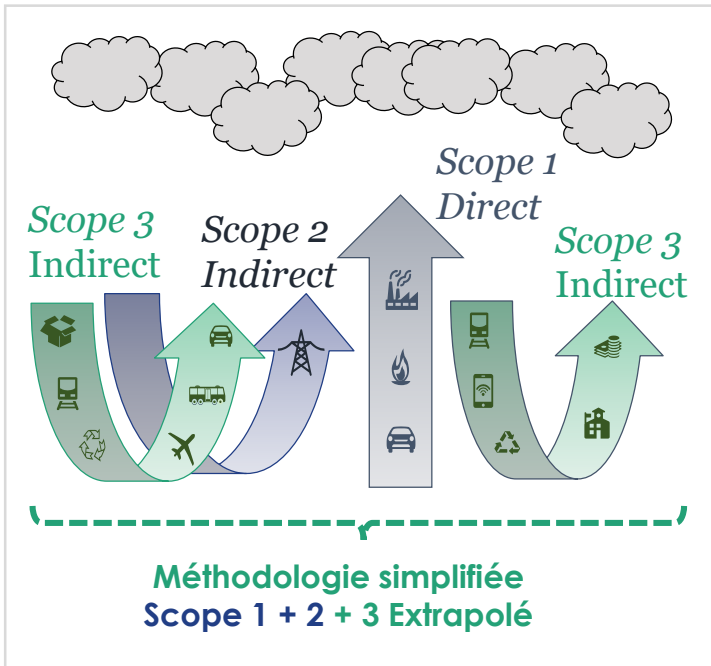
¹ Liste non exhaustive, pour illustration uniquement

Certains postes ont été exclus du périmètre de l'outil : émissions des procédés industrielles, fugitives et UTCF

Contenu pour les signataires

Mise à disposition de l'outil Excel avec explications détaillées sur son utilisation

Méthodologie simplifiée (scope 1 & 2 & 3 extrapolé)

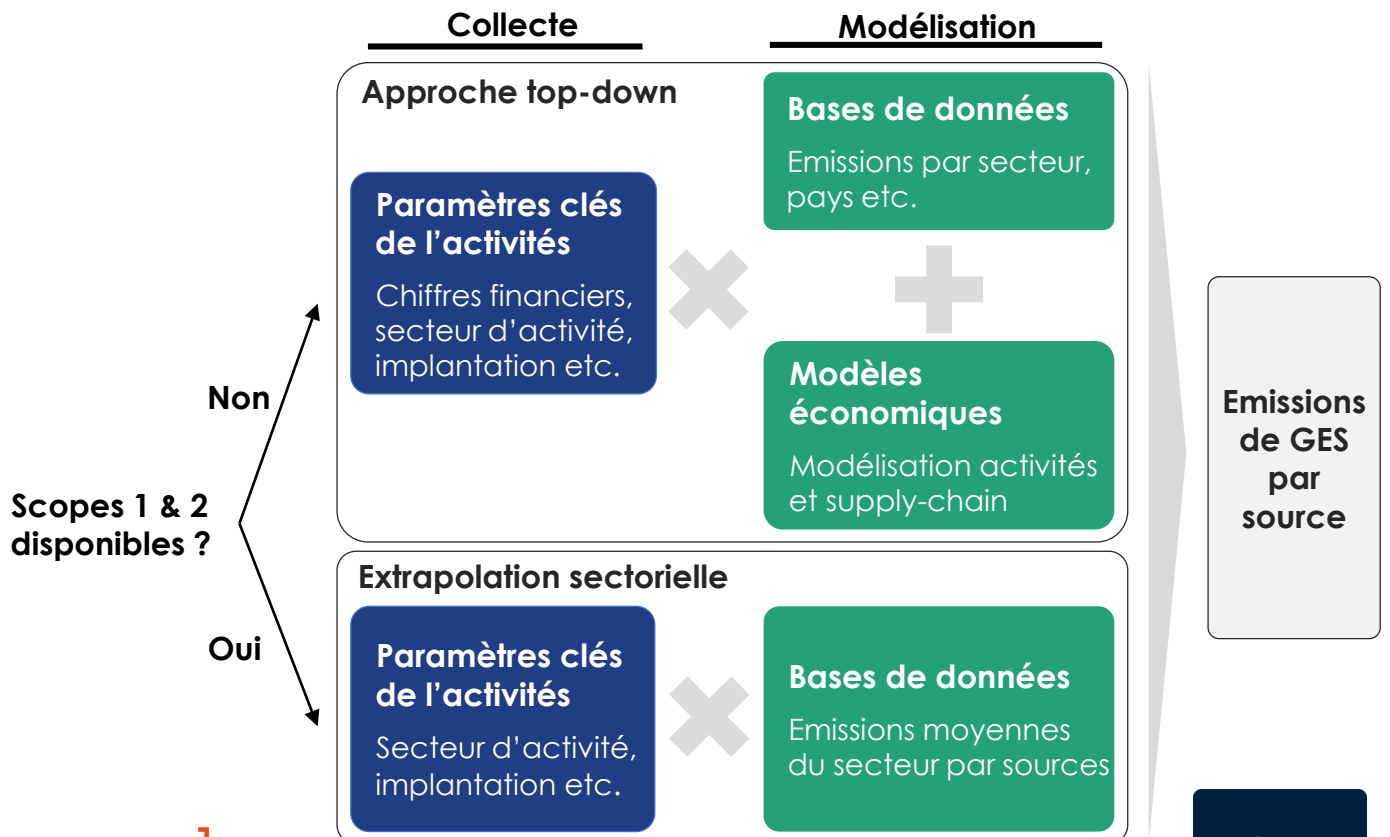


Principe

2 approches possibles

- **Modélisation « top-down »** sur la base des paramètres de l'activité
- **Extrapolation sectorielle** sur la base des émissions calculées pour les scopes 1 & 2 et du secteur d'activité de l'entreprise

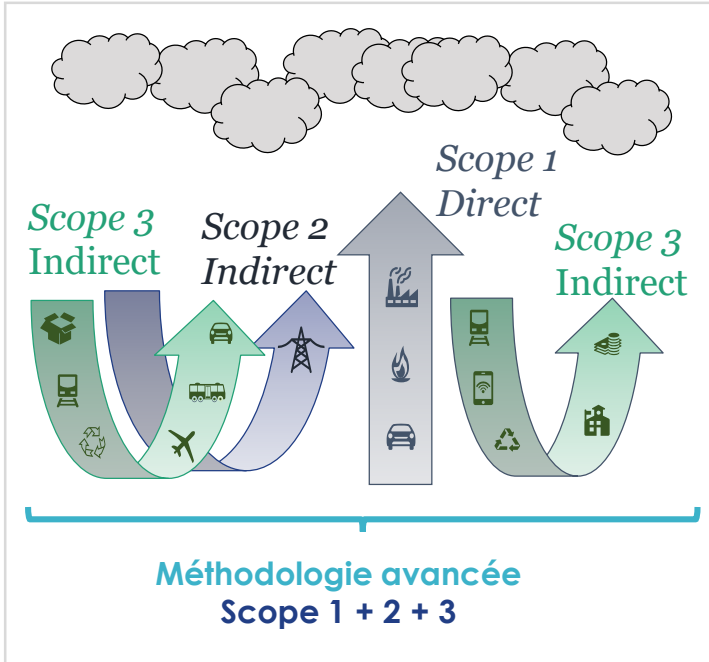
Etapes clés d'une méthodologie d'extrapolation du scope 3



Non

Oui

Méthodologie avancée (Scope 1 & 2 & 3)



Principe

De nombreux documents méthodologiques et outils facilitent la prise en compte du scope 3 dans les bilans :

GHG Protocol, Bilan Carbone®, données ICV (Inventaires de cycle de vie) et bien entendu le savoir-faire des cabinets de conseils spécialisés.

Une empreinte carbone selon la méthodologie avancée peut engendrer une collecte de données importante, chronophage et parfois compliquée.

Grâce aux bases de données sectorielles dont disposent les cabinets de conseil, **il est aujourd'hui possible d'identifier les principaux postes d'émissions avant le calcul de l'empreinte** afin de limiter fortement le nombre d'indicateurs à collecter et de se focaliser directement sur les postes d'émissions matériels liés au secteur d'activité.

Contenu pour les signataires

Liste de toutes les méthodologies existantes et guides sectoriels

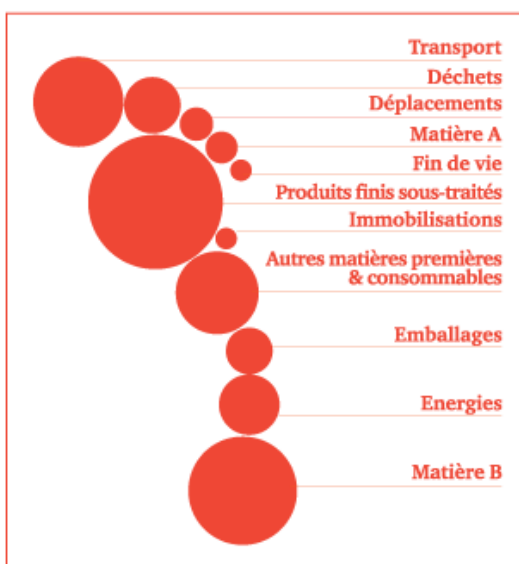
Etape 2 : Accompagner la réduction de l'empreinte



Analyser les résultats de l'entreprise

Objectif : identifier les principaux postes d'émissions

Répartition de l'empreinte de votre produit



Total 50000 t éq CO₂

Ce qui équivaut à l'empreinte Carbone de...



Ce qui représente...



Avion ✈️

- 20 Millions de km parcourus en avion ↗️ ↗️ ↗️ 10%
- 6.8 Emissions de CO₂ / m\$ CA ↗️ ↗️ ↗️ 27%
- 1.8 Emissions de CO₂ / ETP ↗️ ↗️ ↗️ 4%
- 4 Réunions à distance / ETP ↗️ ↗️ ↗️ 1%

Parc IT 💻

- 5 Ordinateurs / ETP ↗️ ↗️ ↗️ 50%
- 2 Emissions de CO₂ ordinateurs / ETP ↗️ ↗️ ↗️ 50%
- 5 Durée de vie des ordinateurs → → → 0%
- 0.5 Imprimantes / ETP ↘️ ↘️ ↘️ 4%

Voiture 🚗

- 10 Millions de km parcourus en voiture ↗️ ↗️ ↗️ 6%
- 2.4 Milliers de km voiture perso / ETP ↗️ ↗️ ↗️ 1%
- 15 Courses en taxi / ETP ↗️ ↗️ ↗️ 40%
- 7% Véhicules de fonction « verts » ↗️ ↗️ ↗️ 20%

Hôtel 🏨

- 40 Nuits d'hôtel / ETP ↗️ ↗️ ↗️ 42%
- 6 Emissions de CO₂ / m\$ CA ↗️ ↗️ ↗️ 70%
- 0.2 Emissions de CO₂ / ETP ↗️ ↗️ ↗️ 29%
- 4 Nuits en hôtel écoresponsable ↗️ ↗️ ↗️ 2%

Energie ⚡

- 12 Millions de kWh d'énergie consommés ↗️ ↗️ ↗️ 10%
- 230 Kwh d'énergie finale / m² ↗️ ↗️ ↗️ 16%
- D Etiquette énergie moyenne du parc → → → 0%
- 70% Part d'énergies renouvelables ↗️ ↗️ ↗️ 1%

Papier 📄

- 111 Tonnes de papier consommées ↘️ ↘️ ↘️ 10%
- 23 Kg de papier / ETP ↘️ ↘️ ↘️ 7%
- 123 Nombre de copies / ETP ↗️ ↗️ ↗️ 3%
- 105 Tonnes de papier recyclé ↗️ ↗️ ↗️ 3%

Source: PwC



Définir, avec le management de ces entreprises, un plan d'action de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique

Incitation à un plan d'action ciblé sur les postes matériels pour travailler sur l'étape du cycle de vie la plus émettrice et sur laquelle la société a des leviers pour agir

L'économie circulaire
3 domaines, 7 piliers



Contenu pour les signataires

Liste des plans d'action possibles par postes d'émission



Pour aller plus loin : S'appuyer sur les standards et initiatives existants



SCIENCE
BASED
TARGETS

DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

Science Based Target est un regroupement de méthodologies qui ont pour principe commun d'identifier le budget carbone restant pour ne pas dépasser la limite des 2° C, et qui attribue ce budget carbone aux différents secteurs d'activités. Cette initiative a été lancée par le WWF, le WRI et le CDP.

« ACT » : **Assessing low-Carbon Transition**. Basé sur l'expérience du CDP et de l'ADEME, ACT vise à faciliter la réorientation des stratégies des entreprises et des investisseurs vers une économie bas carbone en mesurant l'engagement des entreprises dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.



 **PACTA**
Paris Agreement Capital
Transition Assessment

Le think tank 2° Investing Initiative a lancé un outil en ligne, baptisé Pacta (**Paris Agreement Capital Transition Assessment**), pour permettre aux investisseurs d'effectuer une analyse des scénarios de changement climatique au sein de leurs portefeuilles. Cet outil a été développé avec le soutien des PRI.

Contenu pour les signataires

Explications détaillées et retours d'expérience sur chacun des standards et initiatives existants

Etape 3 : Mesurer et communiquer sur les progrès

Standards volontaires



Standards réglementaires



ARTICLE 173

Contenu pour les signataires

Table de concordance entre les référentiels (TCFD, Article 173...) et les apports des travaux de l'IC20



Pour aller plus loin :

Identifier et mesurer les contributions positives des entreprises sur le climat

1. Analyser des démarches existantes

Principes

1 **Analyse de la bibliographie existante**

- Consultation des **experts PwC**
- Revue des **documents de synthèse** existants sur le sujet
- Analyse détaillée des **méthodologies**

2 **Benchmark des pratiques du marché**

Analyse des méthodologies utilisées par :

- 30 **Acteurs de la finance**¹ dont:
 - 21 **Sociétés de gestion**, dont 20 signataires de l'iC20
 - 09 **Investisseurs institutionnels** dont compagnies d'assurance et fonds de pensions internationaux

Sources



- Rapport de référence
- Rapport RSE
- Site internet
- Rapport d'avancement de la TCFD
- Politique d'investissement
- Politique ESG



2. Déployer une stratégie pour une contribution positive des entreprises sur le climat

➔ Contribuer aux objectifs de Développement durable (à venir)

➔ Offrir des solutions innovantes pour la planète (exemple : Label TEEC)



Contenu pour les signataires

Analyse complète de la bibliographie existante et benchmark des pratiques du marché sur 30 acteurs de la finance



Remerciements

- L'ensemble des 22 signataires de l'Initiative Climat 2020
- Les signataires ayant animé les ateliers de l'IC20 durant l'année 2018 et qui ont participé à la rédaction de ce document :
 - Activa : Emma France
 - Demeter : Sophie Paturle et Stéphanie Chrétien
 - Eurazeo : Noëlla de Bermingham
 - PAI Partners : Cornelia Gomez
- Le Département Développement durable de PwC sous la responsabilité d'Emilie Bobin et Sylvain Lambert et avec le soutien de Thibaut Ghirardi
- Les équipes de France Invest

Point de contact / coordination des signataires en France :

Noëlla de Bermingham, Responsable RSE Eurazeo
ndebermingham@eurazeo.com